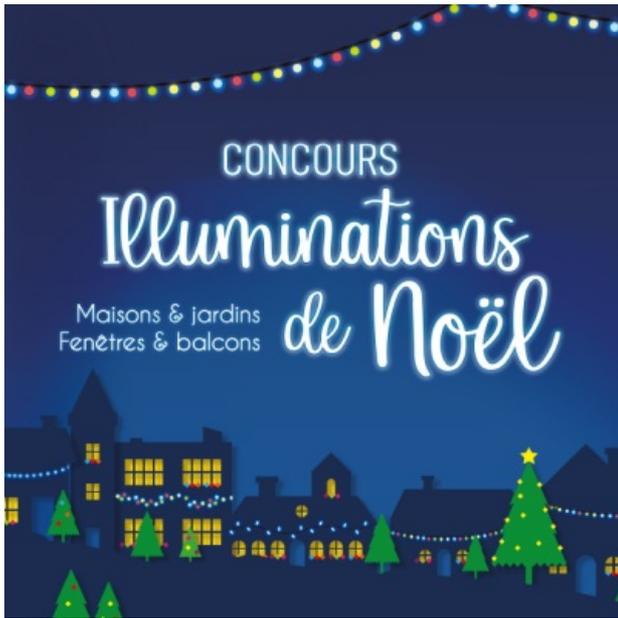


Concours de maisons et balcons illuminés 2021



La Ville organise son second concours d'illuminations à l'initiative des enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants) afin de récompenser l'effort des chantelouvais qui contribuent à répandre l'esprit des fêtes en décorant leur logis. La municipalité permet à ceux-ci de gagner des bons d'achats à faire valoir dans les commerces chantelouvais d'une valeur allant de 50€ à 200€ ! Ce concours gratuit récompense deux catégories : maisons et jardins // fenêtres et balcons pour les appartements. Les participants peuvent s'y inscrire jusqu'au 31 décembre.

Comment participer ?

Rien de plus simple, **il suffit de vous inscrire auprès de Djamilia Welcomme via : resp.cme@chanteloup-les-vignes.fr (date butoir d'inscription le vendredi 31 décembre)**

Vous devez renseigner dans ce mail d'inscription votre :

- NOM
- Prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Mettre une photo de la fenêtre, jardin, maison ou balcon décoré.

Vos décorations doivent être visibles depuis la rue et doivent être installées sur le domaine privé (vos installations ne doivent pas empiéter sur la voie publique).

Les photos des décorations seront par la suite évaluées par un jury composé des membres du Conseil Municipal des Enfants et du conseil municipal de la Ville.

La remise des prix se déroulera en janvier 2022, les gagnants seront contactés par mail ou téléphone.

La participation au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du règlement accessible en rubrique "documents" de cette page.

Récompenses

Vous pouvez remporter des bons d'achat à faire valoir dans les commerces chantelouvais dans les deux catégories suivantes :

- Catégorie Maisons et jardins :

1er prix : 200 € de bons d'achat
2e prix : 100 € de bons d'achat
3e prix : 50 € de bons d'achat

- Catégorie Fenêtres et balcons :

1er prix : 200 € de bons d'achat
2e prix : 100 € de bons d'achat
3e prix : 50 € de bons d'achat

Bonne chance à tous !

Contact

Renseignements et inscriptions :

resp.cme@chanteloup-les-vignes.fr

Date butoir d'inscription : vendredi 31 décembre 2021

Documents

[Règlement du concours des Illuminations de Noël 2021](#)